

VIE DU VILLAGE



Sa majesté le cerf

Il est majestueux et trône à l'entrée de notre village, rappelant les cerfs qui sont dans nos bois et dont le brâme retentit en ce moment. Il orne aussi le

blason de notre commune. Œuvre des artistes Jérôme Garreau et François Sueur, il est composé de métaux de récupération. La municipalité voulait marquer l'entrée du village, pari réussi !

CONSEIL MUNICIPAL

Courts extraits conseil du 6 septembre

- Les tarifs des concessions du cimetière de Charentilly ont été revus :	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>
Concession	200 €	350 €
Dépôt d'urne dans un caveau familial	100€	200 €
	<u>15 ans</u>	<u>30 ans</u>
Columbarium ou cavurne	450€	600€
Urne supplémentaire pour le columbarium ou la cavurne	150€	

ASSOCIATIONS

C'est la rentrée aussi pour elles !

* Le Comité des Fêtes qui gère la **bibliothèque** rappelle que les enfants scolarisés à l'école de Charentilly bénéficient de la gratuité pour emprunter 4 livres à chaque permanence. Pour les autres enfants, le tarif est de 8 euros par an, et de 10 euros pour les adultes. La bibliothèque est ouverte le mercredi et samedi matin de 10h à 12h.

* Par ailleurs l'USC organise le 14 octobre un **tournoi de Badminton** à la halle sportive à partir de 19h45 (inscriptions à partir de 19h15- renseignements auprès de Nicolas Legay 06.09.62.44.20), avec petite restauration et buvette.



* Enfin pensez à vous inscrire à la **soirée moules frites** du 19 Novembre 2022 organisée par le Comité des Fêtes, menu à 23 euros.

Réservation au
02.47.56.50.64 ou
06.89.03.85.89 avant le 28 octobre.

AU STADE

Du nouveau

* Les associations sportives qui utilisaient le club house ont été concertées et ont exprimé leur besoin de rangements dans ce lieu. De nouveaux aménagements intérieurs ont été installés et l'entretien des chauffe-eaux a été réalisé par quelques bénévoles et élus. Le **club house est maintenant rénové** et plus fonctionnel.

* Par ailleurs le terrain d'honneur du stade a été mis à disposition du **club de Rugby 15 Gaulois** par convention. Quelques aménagements permettent dorénavant d'organiser des matchs pour ce nouveau sport sur notre commune, très en vogue avec la Coupe du Monde qui se déroulera en France en 2023. Prochain match le 16 Octobre à Charentilly.



* Enfin les travaux de **construction du city stade** et des terrains de pétanque supplémentaires ont débuté en septembre. Avec la halle sportive et le terrain de tennis, c'est bientôt un plateau sportif multisports qui existera à côté de l'école. Il faudra encore attendre un peu...

INFORMATIONS

Quelques informations

- * L'école cherche toujours à recruter une **personne en Service Civique**. Les personnes intéressées peuvent envoyer un mail à l'école avec CV et lettre de motivation. (mail : ec-charentilly@ac-orleans-tours.fr).
- * Une journée d'informations sur **les services à la personne pour nos seniors** aura lieu le samedi 8 octobre, toutes les informations sont sur le flyer joint.
- * Lundi 3 octobre un **3ème agent** Didier PLEE viendra compléter l'équipe des agents techniques communaux.



* Vendredi 23 septembre en soirée les enfants du **Conseil Municipal des Jeunes** ont parcouru notre commune pour identifier les endroits à mettre en valeur et en même temps ramasser les débris. Le résultat n'est pas négligeable !

VOIRIE

Quelques travaux ...

- * Les travaux de réfection de la chaussée et des bordures de trottoirs de **l'Allée des Acacias** ont commencé le 22 Septembre, fin des travaux prévue le 7 octobre. L'allée des Cerisiers est programmée en 2023.
- * A partir du 3 octobre débuteront les travaux de réfection des **canalisations d'eau potable Rue de la Croix St Jean**. Travaux diligentés par le S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable), fin des travaux prévue le 10 Novembre; des modifications de circulation seront à prévoir, les riverains en seront avertis individuellement.
- * 4 places de **stationnement** vont être réalisées le long de l'aire de jeux Rue de la Croix St Jean afin de permettre un stationnement aisé et sécuritaire pour accéder à ce lieu, travaux prévus le 17 octobre.
- * Il est rappelé que l'entrée au **Parking de la Mairie** se fait dorénavant par la Rue de la Fortinière et la sortie par la Rue du Clos Faroux. Des véhicules prennent le sens interdit mettant en danger ceux qui arrivent dans le bon sens.

CIVISME

Quelques rappels

* Outre le fait de prendre les rues dans le bon sens, il est rappelé aux propriétaires de **nos amis les chiens** de bien vouloir ramasser les **crottes** de leurs animaux, que ce soit dans le centre bourg, dans les rues ou sur le terrain de rugby maintenant régulièrement utilisé. De même les chiens **doivent être tenus en laisse** car c'est l'article L.211-19-1 du Code Rural qui interdit de laisser divaguer sur la voie publique les animaux domestiques ou sauvages apprivoisés et confère au Maire un pouvoir de police à ce sujet.

Enfin c'est l'article R. 1334-31 du Code de la Santé publique qui régit la réglementation liée aux différentes formes de nuisances sonores. Il y est notamment précisé « qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un **animal** placé sous sa responsabilité ». C'est donc le cas des **aboissements prolongés**.

Les chiens sont de merveilleux compagnons, il ne tient qu'à nous de vivre en parfaite harmonie avec eux et nos voisins.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

- le 28/07/2022, Marcel CARTIER au foyer d'Aurore DEROUIN et Georges CARTIER,
- le 03/09/2022, Marceau ROUSSEAU au foyer de Marine LANDRY et Emilien ROUSSEAU,

Mariage:

- le 10/09/2022 : Evelyne APPOLONUS et Jean MAILLOT.

MAIRIE

Horaires & Communications

Tel : 02 47 56 65 46

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet : www.charentilly.com

Pages Facebook et Instagram

Mme Le Maire et les Adjoint(e)s
reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

MAIRIE :

Lundi – Mardi – Vendredi : de 8h00 à 12h00

Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

AGENCE POSTALE :

Lundi – Mercredi : de 14h à 16h30

Samedi : de 9h à 11h30

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 4 octobre
2022, à 19h salle du Conseil.

Le Procès-Verbal officiel du CM du 6 septembre
est consultable sur le site internet de la commune dès sa validation